



altice

# Plan de vigilance 2023

Altice France



altice

La présente annexe a vocation à exposer l'approche du groupe Altice France (ci-après le « Groupe ») dans sa démarche de mise en conformité avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

# Stratégie et gouvernance

---

## 1.1 Stratégie

---

En tant qu'acteur majeur des télécoms et des médias, Altice France attache une importance particulière au respect des droits humains, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à la protection de l'environnement. Ces thématiques se traduisent par des principes et des valeurs exposés dans le Code d'éthique et d'engagements du Groupe, dont la mise en œuvre est poursuivie par le biais d'actions et de politiques pour ses activités Télécoms et Media. Le Groupe est convaincu de l'opportunité que constitue la loi sur le devoir de vigilance pour renforcer et prolonger de façon cohérente ces actions et leur suivi.

Le Groupe Altice France a connu ces dernières années une profonde restructuration interne, notamment marquée par l'intégration du Pôle Media (activités presse et audiovisuelles) et une croissance soutenue tant sur ses activités liées aux services techniques et services clients, grâce à son Pôle Expertise<sup>(1)</sup>. Compte-tenu de ce contexte, le groupe Altice France privilégie une approche progressive et transversale de sa démarche de conformité afin de poser les fondations de son plan de vigilance. Intégré à sa nouvelle organisation interne, ce plan s'inscrit dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue, opérationnelle et suivie, favorisant un dialogue rapproché avec les parties prenantes identifiées dans le cadre des différentes activités du Groupe.

## 1.2 Gouvernance et suivi

---

La Direction Conformité et le pôle « ESG & Certification » mettent en œuvre le plan de vigilance.

Un Comité « vigilance » a spécifiquement été créé afin d'élaborer et de suivre la mise en œuvre du plan de vigilance. Ce comité est composé :

- ◆ de la Direction des Achats et de la Logistique ;
- ◆ de la DGROL ;
- ◆ du pôle « ESG & Certification » également chargée du reporting extra-financier ;
- ◆ d'un relai de la Direction B2B.

Le Comité Vigilance se réunit afin de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi de la démarche.

---

(1) Dans un objectif global d'amélioration permanente de l'expérience client, le groupe Altice France s'est doté, à travers ses filiales, d'expertises uniques dans les métiers des télécommunications. Grâce à Intelcia, acteur majeur de la relation client et Altice Technical Services (ATS), filiale spécialisée dans la conception et la construction des infrastructures réseaux, le groupe Altice France maîtrise la chaîne de production de bout en bout et s'assure ainsi d'une expérience client améliorée.

Ce dispositif a été renforcé, en 2022, par la mise en place d'une gouvernance Environnement, Social et Gouvernance (ESG) pour le Groupe qui s'assure de la définition d'une stratégie de développement durable ainsi que de la tenue des obligations réglementaires, tant en matière de performance que de reporting. Evolutive, elle intègre cette gouvernance se développe année après année pour intégrer progressivement l'ensemble des filiales.

Au sein des pôles Télécoms et Media, un Comité Environnement, Social et Gouvernance (ESG) définit la stratégie et les priorités du Groupe. Animée par la Directrice des Relations Institutionnelles et de l'Engagement et le Directeur de la Gestion des Risques et des Obligations Légales, cette instance regroupe l'ensemble des membres du Comité exécutif et vise à garantir la prise en compte des attentes des différentes parties intéressées et des risques pour définir la stratégie ESG du groupe et valider les plans d'actions associés.

Ce comité est complété par :

- ◆ un Comité de pilotage ESG qui assure la remontée des informations pertinentes au Comité ESG et la transposition de la stratégie en Plans d'action et constitué :
  - du Directeur de la Gestion des Risques et des Obligations Légales, ainsi que les responsables des sujets ESG, au sein de ses équipes ;
  - de la Directrice des Relations Institutionnelles et de l'Engagement, ainsi que la responsable des Engagements, au sein de ses équipes ;
  - de la Directrice du Développement des Ressources Humaines ;
  - du Directeur des Achats et de la Logistique ;
  - de la Directrice de la Conformité ;
  - de la Directrice de la Marque Grand Public ;
  - du Directeur Transformation, Risques & Pilotage B2B.
- ◆ des Comités thématiques pour chaque pilier ESG (Environnement, Social, Sociétal, Ethique des Affaires, Sécurité de l'Information) rassemblant les relais opérationnels de chaque direction et en charge du suivi de l'avancée des plans d'actions et de la remontée de nouveaux projets.

Ponctuellement et autant que nécessaire, les responsables des différentes thématiques de gouvernance présentent et font valider les orientations par le Comité exécutif.

Cet ensemble d'instances constitue la gouvernance ESG du groupe Altice France. Elle est complétée, au sein de ses filiales d'expertises, par des dispositifs de gouvernance locaux. Les responsables de ces instances échangent régulièrement avec l'équipe ESG sur leur stratégie et l'avancement de leurs Plans d'action. Intelcia, Outre-Mer Télécoms et ATS ont ainsi nommé un responsable des sujets ESG.

- ◆ Intelcia tient des Comités rassemblant des correspondants de l'ensemble de ses pays d'implantation ;
- ◆ Outre-Mer Télécoms dispose de relais dans ses territoires d'implantation ;
- ◆ au sein d'ATS, le responsable ESG assure la coordination globale et le déploiement progressif de la gouvernance à l'ensemble des filiales.

Ce nouveau volet de gouvernance vient renforcer le dispositif de vigilance grâce à la prise en compte des enjeux liés au respect des droits humains et des libertés fondamentales, à la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans l'approche stratégique d'Altice France. Il complète les outils déjà en place :

## I. Le Plan d'action

Le plan d'action priorise les actions à mettre en place dans le cadre du plan de vigilance du Groupe et du suivi de sa mise en œuvre effective.

Les principaux axes d'amélioration identifiés dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du Groupe font l'objet d'encadrés au sein du présent plan de vigilance.

## **II. Les fiches de risques**

Le plan d'action priorise les actions à mettre en place dans le cadre du plan de vigilance du Groupe et du suivi de sa mise en œuvre effective.

Les principaux axes d'amélioration identifiés dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du Groupe font l'objet d'encadrés au sein du présent plan de vigilance.

## **III. les résultats du contrôle interne et de l'audit**

Au regard des analyses de risques réalisées, l'équipe de l'audit interne, également en charge de la prestation externalisée de contrôle interne, complète si nécessaire le référentiel de contrôles et intègre des thématiques « Vigilance » dans le Plan d'Audit Interne. Les résultats des « testings » internes par le contrôle interne, les conclusions des audits internes et plans d'action associés sont partagés avec le Compliance Officer afin d'assurer le suivi de la maîtrise des risques identifiés.

## **IV. La déclaration de performance extra-financière**

Comme chaque année, le groupe Altice France publie pour l'année 2023 sa Déclaration de Performance Extra-Financière. Elle s'articule avec le présent Plan de vigilance et, ensemble, ces documents définissent la stratégie de développement durable du Groupe et s'inscrivent dans sa démarche de gestion des risques.

Un protocole de reporting a été défini et couvre, pour l'année 2023, les filiales des pôles Télécoms et Media du groupe Altice France, ainsi que sa filiale Intelcia sur les domaines sociaux, environnementaux, sociétaux, éthique, qualité de service, innovation et accessibilité, gouvernance. ATS a également été inclus pour la première fois au travers de sa filiale, ERT Technologies qui a reporté pour la première fois sur les indicateurs clés de performance du Groupe les plus critiques au regard de son activité. Une intégration plus approfondie est planifiée et en cours de déploiement. Le protocole de reporting du Groupe référence et définit l'ensemble des indicateurs extra-financiers et précise leurs modalités de collecte et de contrôle. Le protocole a pour objectif d'assurer la fiabilité et l'homogénéité des données collectées. Il est mis à disposition lors de la vérification externe des données. Ses spécificités sont librement disponibles dans la note méthodologique annexée à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Le protocole sert de référentiel pour les différents coordinateurs et contributeurs des filiales et doit être appliqué par tous les contributeurs impliqués dans le suivi des indicateurs et des données associées. Il doit permettre à chacun de comprendre la façon dont sont obtenues les données (périmètre, méthodologie de calcul, estimation, source etc.).

La stratégie ESG du Groupe repose sur les Objectifs de Développement Durable des Nations-Unies (ODD), qui ont été définis pour soutenir et agir conformément aux 10 principes du Global Compact des Nations Unies dans les domaines des droits humains, des pratiques de travail et de la lutte anti-corrupption et la protection de l'environnement. Les ODD ont été adoptés par les Nations Unies en 2015 et comprennent des objectifs spécifiques à atteindre d'ici 2030. Grâce à ses politiques volontaristes, le Groupe contribue à la réalisation des ODD identifiés comme les plus importants au regard de ses domaines d'action et de compétences. Le groupe s'engage à analyser l'impact de ses activités sur ces objectifs, en tenant compte de la nature, de l'ampleur et du périmètre de son activité.



## V. les indicateurs de suivi

Des indicateurs quantitatifs ont été élaborés afin d'assurer le suivi effectif du plan de vigilance, sur chaque volet prévu par la loi.

Ces indicateurs s'inscrivent dans une stratégie de conduite progressive du changement et ont en particulier vocation à mesurer, pour chaque volet du plan de vigilance :

- ◆ la méthodologie mise en œuvre et l'association des parties prenantes à la démarche (modalités d'association, nature des parties prenantes associées, retours d'expériences des parties prenantes...);
- ◆ l'information et la formation des parties prenantes (nombre de personnes informées/formées, modalités d'information/formation, évaluations des formations...);
- ◆ l'efficacité de la démarche (nombre d'alertes reçues ou de non-conformités détectées, nombre de mesures correctives mises en place et taux de couverture, mise à jour des outils mis en place...).

# Cartographie des risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la santé et à la sécurité

---

Le groupe Altice France a poursuivi son travail d'identification et d'évaluation des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement résultant de ses activités et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'alinéa II de l'article L. 233-16 du code de commerce, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

## 2.1 Méthodologie

---

### I. Définition du périmètre

En premier lieu, afin d'appréhender son périmètre de vigilance au sens de la loi et d'en assurer la couverture sur la durée, le Groupe a défini :

- ◆ les sociétés et activités concernées par le devoir de vigilance au sein du groupe Altice France ;
- ◆ les parties prenantes pertinentes pouvant être identifiées au regard de ce périmètre.

### II. Détermination du référentiel

En deuxième lieu, le Groupe a déterminé le référentiel sur lequel il a vocation à s'appuyer dans le cadre de cette démarche d'identification des risques. Les principaux textes et normes composant ce référentiel sont les suivants :

- ◆ la Constitution française et le bloc de constitutionnalité, composé de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et de la Charte de l'environnement de 2004 ;
- ◆ la Déclaration universelle des droits Humains ;
- ◆ les dix principes relatifs au respect des Droits Humains et les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par le Pacte Mondial de l'Organisation des Nations Unies (ONU) ;
- ◆ les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- ◆ les conventions fondamentales de l'OIT ;
- ◆ la norme ISO 26000 établissant les lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises et organisations.

### III. Typologie des risques

En troisième lieu, dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, le Groupe a élaboré une première typologie des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Cette typologie des risques a été élaborée sur la base :

- ◆ de la collecte et de l'analyse des données internes existantes relatives aux risques concernés par le périmètre déterminé (cartographies des risques existantes, entretiens et indicateurs issus de la déclaration de performance extra-financière, rapports d'audits...);
- ◆ de l'analyse des risques liés aux secteurs des télécommunications et des médias (rapports publics, atelier avec les acteurs du secteur des télécoms, veille sociétale...);
- ◆ la norme ISO 26000.

### IV. Cartographie des risques

Sur la base de cette typologie des risques, une cartographie des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement a été élaborée.

Indispensable levier de pilotage, la cartographie des risques constitue le socle de la stratégie de gestion des risques du groupe Altice France.

Le Groupe dispose de différentes cartographies des risques en complément de celle relative au devoir de Vigilance, notamment une cartographie des risques anticorruption et, depuis 2022, une matrice de matérialité, fondement de la DPEF du Groupe. Cette dernière comprend plusieurs niveaux d'analyse et adresse l'ensemble des risques RSE. Elle permet d'identifier les risques pour les activités de l'entreprise mais également de mesurer leur impact et leur importance pour ses parties intéressées et ainsi de mesurer les impacts négatifs potentiels sur la réalisation des Objectifs de Développement Durable afin de prendre les engagements et dispositions nécessaires pour contrer ces effets. Réalisée avec le support d'un tiers, garantissant l'indépendance de la démarche, la matrice de matérialité a supposé la consultation des parties prenantes internes comme externes du groupe. Cette matrice sert par ailleurs de base aux travaux de mise en conformité à la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) qui suppose l'établissement d'une matrice de double matérialité.

La cartographie des risques est mise en œuvre par les organisations afin d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter leurs activités et leur performance, dans l'objectif de se prémunir contre les conséquences juridiques, humaines, économiques et financières que pourrait générer une maîtrise insuffisante.

Le Groupe réalise un travail de revue opérationnelle périodique des risques avec le comité de vigilance et les relais conformité ainsi que leurs équipes, aux fins d'affiner l'identification et la priorisation des risques.

## 2.2 Risques identifiés

Cette cartographie des risques a permis d'identifier les principaux risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement suivants :

Droits humains et libertés fondamentales	Santé et sécurité	Environnement
1. Atteinte au droit à la vie privée	1. Attaque terroriste	1. Changement climatique
2. Travail des enfants	2. Souffrances psychologiques et harcèlement	2. Pollution
3. Travail forcé	3. Exposition à des contenus inadaptés	3. Utilisation d'eau
4. Travail dissimulé	4. Risque d'épidémie	4. Atteinte à la biodiversité et aux écosystèmes
5. Atteinte au droit et à des conditions de travail satisfaisantes	5. Accidents graves (dont accidents et maladies professionnelles)	5. Utilisation de ressources
6. Discrimination	6. Exposition aux radiofréquences et ondes électromagnétiques	
7. Atteinte à la liberté d'association et au droit syndical	7. Situation de terrain sous tension	
8. Atteinte à la liberté d'expression		

## 2.3 Typologie des parties prenantes

Comme indiqué dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière, le groupe Altice France est un acteur engagé auprès de ses parties prenantes. Elles font partie intégrante du modèle d'affaires de l'entreprise afin que chacune des initiatives lancées puisse répondre au plus grand nombre, et ainsi créer de la valeur pour chacune.

Le Groupe veille à la régularité, à la transparence et à la qualité de ses échanges avec chacune d'elles grâce à des instances et rendez-vous récurrents dédiés mais aussi au travers de sa participation à des groupes de travail multipartites sur des thèmes tels que l'impact environnemental du numérique.

## Créer de la valeur pour...

**Les collaborateurs (employés, stagiaires, alternants, Instances représentatives du personnel, etc...)**

Le groupe Altice France s'emploie à créer et maintenir dans le temps des conditions de travail optimales pour ses collaborateurs (employés, stagiaires, alternants, Instances représentatives du personnel, etc...) et favorise la diversité et l'égalité des chances. Le groupe a à cœur de permettre à chacun de développer ses compétences et son employabilité en proposant des formations continues. Les collaborateurs des différents pôles d'activité sont aussi encouragés à s'engager grâce à des dispositifs de mécénats de compétences ou encore de soutien à des associations et à leurs actions.

**Les fournisseurs et partenaires, notamment associatifs : l'entreprise fait appel à des partenaires qui lui fournissent des logiciels, matériel informatique, etc.**

Le groupe Altice France établit un dialogue continu et responsable avec ses fournisseurs pour promouvoir le développement durable tout au long de la chaîne de valeur. Le groupe, notamment au travers de la Fondation SFR et de l'ancrage territorial fort d'Intelcia, s'investit auprès de ses partenaires associatifs, via des dispositifs d'accompagnement, des dons et le sponsoring d'actions locales.

**Les investisseurs : Altice France mène une politique d'investissements qui l'amène à recourir à des emprunts.**

A travers la définition d'un modèle d'affaires financier et extra-financier et la construction d'une stratégie d'investissements dans les réseaux Très Haut Débit, et les nouvelles technologies, le Groupe veille à maintenir sa rentabilité, profitable notamment à ses investisseurs.

**Les institutions et autorités (Arcep, CNIL, ANSSI, ADEME, CSA, , collectivités, autres organismes de régulation) :**  
**Altice France répond à ses obligations et aux demandes émanant des institutions et autorités françaises ou européennes.**

ARCEP, ANSSI, ADEME, ARCOM, ...le groupe Altice France est en relation avec de multiples institutions et autorités françaises ou européennes. Il répond à ses obligations ou à leurs demandes en participant notamment à des groupes de travail. Par exemple, SFR travaille aux côtés de l'ADEME, l'ARCEP, l'ARCOM et des autres opérateurs français à l'établissement d'outils de calcul de l'empreinte carbone du numérique.

**Les Clients B2C, B2B et consommateurs de contenus : Altice France répond aux besoins de ses clients grand public et entreprises tout comme aux besoins des spectateurs de ses chaînes de télévision, des auditeurs de ses radios et des utilisateurs de ses médias digitaux.**

Les investissements dans le très haut débit, le développement de chaînes en locales et l'accompagnement dans la transition digitale de la relation clients participent à la modernisation de l'économie et l'attractivité des territoires au bénéfice de l'ensemble des acteurs économiques des particuliers aux entreprises en passant par les collectivités.

**Préserver la valeur et la richesse des écosystèmes**

Le réchauffement climatique, la transition énergétique, les pollutions des écosystèmes, l'économie circulaire et la raréfaction des ressources sont des enjeux majeurs pour lesquels le Groupe Altice France se mobilise notamment à travers de son plan « J'avance avec Altice » porté par ses pôles Télécoms et Media et de la Charte d'Ecoresponsabilité d'Intelcia.

# Procédures d'évaluation des tiers

---

Dans le cadre des relations du Groupe avec les tiers, le devoir de vigilance se traduit par :

- ◆ la prise systématique d'engagements avec les principaux fournisseurs et sous-traitants du Groupe ;
- ◆ l'évaluation des principaux fournisseurs et sous-traitants en relation avec le Groupe.

## 3.1 Engagements

---

Les accords-cadres conclus par le Groupe avec ses principaux fournisseurs et sous-traitants intègrent systématiquement un engagement de ces derniers à respecter les principes de responsabilité sociétale des entreprises. Conformément à l'analyse des risques, les fournisseurs et sous-traitants s'engagent à respecter les principes sociaux fondamentaux, la protection de l'environnement, la gestion des déchets et les principes d'éthique des affaires. En signant l'accord-cadre, les fournisseurs s'engagent également à se conformer aux dispositions du Pacte mondial des Nations Unies, initiative volontaire basée sur un appel aux entreprises à aligner leurs stratégies et opérations sur les principes universels des Droits de l'Homme, du travail, de l'environnement et la lutte anti-corruption et à prendre des mesures qui feront avancer les objectifs de la société.

En ce qui concerne les principes sociaux fondamentaux, les principaux fournisseurs s'engagent à respecter les principes directeurs suivants, principalement issus des Conventions de l'Organisation internationale du travail :

- ◆ travail des enfants : l'âge minimum d'admission à l'emploi doit être conforme à la législation applicable dans le pays d'accueil et ne peut en aucun cas être inférieur à 15 ans pour tout type d'activité ;
- ◆ travail forcé et mauvais traitements : le travail forcé sous toutes ses formes est interdit et l'employeur doit respecter la dignité et les Droits de l'Homme de ses employés ;
- ◆ temps et horaires de travail : les horaires doivent être conformes à la législation du pays ;
- ◆ salaire vital et avantages sociaux : les salaires minima et les avantages sociaux versés aux employés doivent être conformes à la législation du pays ;
- ◆ liberté d'expression : la liberté d'association et le droit à la négociation collective doivent être respectés ;
- ◆ l'égalité des chances et la non-discrimination : toute discrimination concernant le recrutement, la formation, la promotion, la rémunération, etc. fondée sur la race, la couleur, l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial, l'ethnie, un handicap, la religion, l'appartenance à un parti politique ou à un syndicat, etc., est interdite ;
- ◆ santé, hygiène et sécurité au travail : l'employeur doit assurer à ses salariés des conditions d'hygiène et de sécurité optimales sur tous ses sites.

Concernant la protection de l'environnement, les principaux fournisseurs s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter leur impact environnemental notamment dans le cadre du partenariat et ce, pour toute la durée du contrat cadre.

En particulier, ils s'engagent à :

- ◆ mettre en œuvre des moyens pour éliminer ou réduire les sources de pollution générées par ses activités, mesurer et réduire ses émissions, préserver les ressources naturelles, éviter ou minimiser l'utilisation de substances dangereuses et favoriser le recyclage ou la réutilisation des déchets tout en assurant leur traçabilité ;
- ◆ veiller à ce que les déchets et plus particulièrement les déchets dangereux soient gérés de manière sûre sur tous ses sites (ex : opérations de manutention, stockage, etc.) et gérés par les filières de recyclage appropriées conformément aux lois applicables ;
- ◆ déployer ses meilleurs efforts pour réduire l'impact environnemental de ses produits en prenant en compte l'ensemble du cycle de vie (fabrication, transport, utilisation, fin de vie) ;
- ◆ intégrer une démarche d'amélioration continue vers l'excellence en matière d'environnement et de maîtrise de l'énergie dans sa politique qualité ;
- ◆ respecter les réglementations spécifiques telles que :
  - la directive européenne 2002/96 / CE du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques ;
  - le règlement européen 1907/2006 / CE du 18 décembre 2006 sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation et les restrictions des produits chimiques ;
  - la directive européenne 2002/95 / CE du 27 janvier 2003 relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ;
  - la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ;
  - la loi n°2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

Concernant les Principes d'Ethique des Affaires, les principaux fournisseurs s'engagent notamment à :

- ◆ Se comporter loyalement et équitablement dans toutes leurs relations avec leurs fournisseurs et partenaires ;
- ◆ Prévenir toute forme de corruption et de trafic d'influence.

Le respect de ces obligations peut faire l'objet de demande d'informations, de documents ou d'audits.

Approfondissant cet engagement, le pôle Télécoms d'Altice France s'est doté en 2021 d'une politique d'Achats Responsables, qui a fait l'objet annuellement d'une mise à jour. Cette politique se décline en 3 axes :

- ◆ l'achats de produits et services plus responsables et la réduction des impacts environnementaux :
  - définir des objectifs accompagnant la mise en œuvre des engagements RSE du Groupe ;
  - identifier les activités les plus génératrices d'émissions de CO<sub>2</sub> et mettre en place des plans de réduction sur l'achat des produits et services concernés ;
  - acheter des équipements réseaux moins énergivores ;
  - promouvoir l'économie circulaire au travers des produits proposés aux clients ;
  - former l'ensemble de la direction Achats aux achats responsables et aux engagements RSE du Groupe d'ici à 2025.
- ◆ la création d'un écosystème de fournisseurs engagés :
  - faire de la politique sociale et environnementale des fournisseurs un critère de sélection et de suivi ;
  - accompagner les fournisseurs dans la mise en place de pratiques sociétales responsables ;
  - mettre en place un système de veille réglementaire et s'assurer de la mise en conformité des parties intéressées ;
  - formaliser l'engagement des fournisseurs, au travers de la communication du Code d'Ethique et d'Engagement et de la signature de l'Annexe Responsabilité Sociétale et Environnementale (« Annexe RSE ») ;
  - systématiser la prise en compte de critères environnementaux pour les catégories d'achats les plus significatives en matière d'impact sur ce volet ;
  - privilégier les fournisseurs, dans la mesure du possible, labellisés pour leur performance et leurs engagements responsables.
- ◆ la construction de relations respectueuses des législations en vigueur :
  - instaurer un dialogue continu et une relation durable avec les fournisseurs ;
  - lutter contre la corruption et le trafic d'influence ;
  - promouvoir et respecter les Droits Humains dans la sphère d'influence du pôle ;
  - lutter contre la discrimination et promouvoir la diversité ;
  - veiller à l'équité financière vis-à-vis des fournisseurs ;
  - écouter et entretenir un dialogue continu avec nos parties prenantes ;
  - donner régulièrement de la visibilité sur nos orientations et notre stratégie RSE à nos parties intéressées.

## 3.2 Evaluation

Le groupe Altice France a recours à l'outil E-Attestation pour les évaluations des tiers, mais par ailleurs, les principaux fournisseurs du Groupe sont également évalués annuellement et, si nécessaire, des audits fournisseurs sont effectués pour traiter les risques identifiés lors d'évaluations régulières des risques.

Les fournisseurs sont ainsi évalués, concernant le volet Responsabilité Sociétale et Environnementale sur les critères suivants :

- ◆ sociaux (santé, sécurité, management des ressources humaines, insertion, handicap) ;
- ◆ environnementaux (management de l'environnement, gestion des déchets, eau, énergie...) ;
- ◆ éthiques (loyauté dans les affaires) ;
- ◆ gouvernance (gestion des risques, stratégie responsable...) ;
- ◆ et plus largement de responsabilité sociale (relations avec les parties prenantes, ancrage territorial...).

Le Groupe leur met à disposition un questionnaire dédié sur la plateforme ACESIA, solution gérée par le groupe Afnor. Les fournisseurs peuvent également fournir d'autres attestations d'évaluation de la performance RSE par un tiers comme un rapport Ecovadis ou un label (Engagé RSE, Lucie, B-Corp...).

Si nécessaire, la Direction des Achats effectue un suivi des actions correctives des fournisseurs pour améliorer leur performance RSE. Les fournisseurs faisant l'objet de ce suivi sont ceux ayant obtenu une note insuffisante et/ou présentant un écart important avec la moyenne de leur secteur d'activité. Ces fournisseurs font alors systématiquement l'objet d'une réévaluation l'année suivant l'obtention d'une note insuffisante.

Par ailleurs, dans le cadre de son devoir de vigilance, l'annexe Altice France sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises est également systématiquement annexée à l'ensemble des contrats. En signant l'Annexe RSE, les fournisseurs s'engagent notamment à respecter les principes de l'Organisation Internationale du Travail ainsi que du Global Compact des Nations-Unies relatifs aux respects des droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Enfin, des procédures d'évaluation de la situation des clients, fournisseurs de premier rang et intermédiaires sont effectuées au regard de la cartographie des risques de corruption et de trafic d'influence, dans le cadre de la loi Sapin II.

# Actions adaptées d'atténuation des risques et de prévention des atteintes graves

Les principales actions d'atténuation et de prévention des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement sont mises en œuvre par le Groupe par catégorie de risques et se traduisent par les mesures suivantes :

## 4.1 Dispositions communes

Le Groupe tient à mettre à disposition de tous ses collaborateurs les documents utiles à leur bonne compréhension des mesures mises en œuvre. En outre, le Groupe diffuse régulièrement sur l'Intranet les documents, notamment RH, détaillant les politiques internes.

Le Code éthique et d'engagements est adressé au tiers entrant en relation avec le Groupe afin qu'ils en respectent les termes. Les fournisseurs du Groupe doivent par ailleurs, avant toute entrée en relation, compléter un questionnaire compliance anticorruption. Les fournisseurs critiques font par ailleurs l'objet d'une évaluation RSE, conformément à la politique d'Achats Responsables.

Enfin, le Groupe s'engage à respecter toutes les législations qui lui sont applicables, que ce soit en matière de respect des droits humains et des libertés fondamentales, de respect de la santé et sécurité ou de respect de l'environnement.

## 4.2 Droits humains et libertés fondamentales

Le Groupe attache une très grande importance à l'éthique des affaires et aux comportements de ses tiers. Ainsi, les accords cadre entre le Groupe et ses fournisseurs inclut l'Annexe RSE qui impose différentes obligations comme l'interdiction du travail des enfants, du travail forcé ainsi que l'obligation au respect du salaire vital, des avantages sociaux, du temps et des horaires de travail, et l'interdiction de discrimination.

Le Groupe a mis en place, dans le cadre de sa politique « Qualité de vie au travail » notamment :

- ◆ une politique de promotion et de respect des conventions fondamentales de l'OIT ;
- ◆ une politique de sécurité et de confidentialité des données personnelles basée sur la norme ISO 27001 relative aux systèmes de gestion de la sécurité de l'information ;
- ◆ un intranet de sécurisation et centralisation des données internes ;
- ◆ une charte des données personnelles à destination des clients applicables à l'ensemble des process impliquant une collecte des données personnelles des clients ;
- ◆ des procédures de sensibilisation des collaborateurs (formations) et des clients à la collecte illégale de leurs données par internet (phishing, spams, etc.) ;
- ◆ des politiques d'élimination des discriminations en matière d'emploi, égalité des genres / diversité ;
- ◆ une politique de conciliation vie privée/vie professionnelle avec notamment des congés spéciaux, la signature d'un accord de télétravail ou encore l'accès à une conciergerie ;
- ◆ un accompagnement et des aménagements spécifiques pour les collaborateurs impactés par le handicap/ accessibilité des services aux handicapés ;
- ◆ un numéro vert dédié pour informer les collaborateurs à propos du statut de travailleur handicapé et des protections qu'il inclut ;
- ◆ un dispositif de mécénat de compétences permettant de s'engager avec des associations sur le temps de travail ;
- ◆ des actions de parrainage par la Fondation SFR.

## 4.3 Santé et sécurité

Le Groupe a mis en place une politique santé et sécurité au travail qui est accessible pour tous les collaborateurs sur l'Intranet.

Le Groupe évalue les risques professionnels en suivant une méthodologie harmonisée pour les sociétés du Groupe, retranscrits dans chaque Document Unique, auxquelles ont été associées les nouvelles Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Régulièrement, le Groupe diffuse des rappels en matière de sécurité auprès de ses collaborateurs exposés et leur fait réaliser des exercices d'évacuation des bâtiments, en cas d'incendie. Le Groupe dispose d'un catalogue des Equipements de Protection Individuelle et actualise les besoins opérationnels en termes d'habilitations électriques. Ses prestataires techniques font l'objet de plans d'accompagnement et de sensibilisations régulières.

Le Groupe a par ailleurs lancé un e-learning en matière d'accident grave.

De plus, dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19, le Groupe diffuse régulièrement des politiques de prévention du risque épidémique sur l'Intranet. Le télétravail est généralisé lorsque nécessaire, et le protocole sanitaire est rigoureusement appliqué s'agissant des collaborateurs présents sur site. Des points d'étape et de suivi de la situation avec les instances représentatives du personnel ont lieu régulièrement.

Concerné par le bien-être de ses collaborateurs, le Groupe a mis à disposition un numéro d'appel de soutien avec une assistance sociale et psychologique ainsi qu'une politique d'accompagnement et disponible sur l'Intranet pour sensibiliser et informer les collaborateurs des mesures mises en place par le Groupe.

Par ailleurs, le Groupe sensibilise ses clients au regard du Débit d'Absorption Spécifique (DAS - niveau d'absorption par le corps des radiofréquences émises par un téléphone mobile lorsqu'il fonctionne à pleine puissance) avec l'affichage du DAS dans tous les points de vente opérateurs. Il tient également à communiquer de bonnes pratiques à l'attention des clients en diffusant notamment le Guide « Mon mobile et ma santé » édité par la Fédération française des télécommunications disponible sur le site du Groupe.

Enfin, des représentants du pôle Télécoms du groupe Altice France sont présents à des ateliers d'informations avec les parties prenantes sur l'exposition aux ondes électromagnétiques.

## 4.4 Environnement

En matière d'environnement et comme indiqué dans sa déclaration de performance extra-financière, en 2021, le Groupe a encore renforcé ses engagements environnementaux et a travaillé à la déclinaison de sa politique environnementale sur l'ensemble de ses pôles d'activité au travers de ses trois axes stratégiques :

- ◆ lutter contre le réchauffement climatique et pour l'efficacité énergétique :
  - réduire de 40 % l'ensemble de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2022 ;
  - être net-zéro émissions d'ici à 2040 sur ses émissions liées aux scopes 1 et 2 ;
  - être net-zéro émissions d'ici à 2050 ;
  - atteindre 20 % d'électricité renouvelable dès 2024 et 50 % en 2030 en maximisant la part de Power Purchase Agreement (PPA) ;
  - étendre le calcul de ses émissions indirectes sur l'ensemble de ses filiales ;
  - prendre en compte les aspects énergétiques et environnementaux dès la conception du réseau et dans le choix des équipements ;
  - favoriser l'utilisation de fluides frigorigènes plus performants avec un Potentiel de Réchauffement Planétaire (PRP) plus faible.
- ◆ devenir acteur de l'économie circulaire par la réparation, le réemploi, le reconditionnement et le recyclage :
  - réduire les emballages des produits et en particulier le plastique à usage unique ;
  - calculer l'empreinte carbone des produits de la marque Altice ;
  - réduire l'empreinte carbone des produits de la marque Altice grâce à l'écoconception.
- ◆ favoriser une consommation plus responsable et sensibiliser ses parties prenantes aux enjeux du développement durables :
  - améliorer la sensibilisation des clients, collaborateurs et partenaires aux enjeux environnementaux ;
  - participer au développement de services numériques utiles à la préservation de l'environnement.

## DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

- ◆ Respect de la législation
- ◆ Politique de traçabilité des minerais provenant des zones de conflits
- ◆ Questionnaires et veille régulière à l'attention des tiers
- ◆ Politique de sécurité et de confidentialité des données personnelles basée sur la norme ISO 27001
- ◆ Politique « Qualité de vie au travail »
- ◆ Charte et Label « Diversité »
- ◆ Accord sur la promotion du dialogue social
- ◆ Actions de parrainage pour la Fondation SFR
- ◆ Politique des Achats Responsables

## SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ◆ Respect de la législation
- ◆ Politique Santé et sécurité au travail
- ◆ Communications régulières relatives au risque épidémique
- ◆ Harmonisation de l'évaluation des risques professionnels et mise en place de groupes de travail sur la prévention des risques avec les représentants du personnel
- ◆ Plans d'accompagnement et sensibilisations régulières des prestataires techniques
- ◆ Catalogue des Equipements de Protection Individuelle
- ◆ Dispositif de sécurité à l'entrée des sites
- ◆ Ateliers avec les parties prenantes sur les ondes électromagnétiques
- ◆ Sensibilisation et information des consommateurs au regard du Débit d'Absorption Spécifique
- ◆ Stratégie de protection des publics vulnérables
- ◆ Politique Achats Responsables

## ENVIRONNEMENT

- ◆ Respect de la législation
- ◆ Gouvernance spécifique Environnement
- ◆ Certifications ISO 50001 du réseau Télécoms et ISO 14001 du SAV et de la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques de SFR Business
- ◆ Mise en place de procédures de tri et de reprise des déchets (dont les équipements mobiles)
- ◆ Adhésion à plusieurs éco-organismes agréés de gestion des déchets
- ◆ Plan « J'avance avec Altice »
- ◆ Mise en place d'une politique de limitation des déplacements des collaborateurs
- ◆ Politique Achats Responsables
- ◆ Politique Energétique
- ◆ Programme Greener Altice

## CONDUITE DU CHANGEMENT ET SUIVI

- ◆ Gouvernance
- ◆ Code d'éthique et d'Engagements
- ◆ Sensibilisation et formations
- ◆ Boîte à outils « Ethique & Conformité »
- ◆ Engagement et sensibilisation des fournisseurs et sous-traitants
- ◆ Accessibilité du dispositif d'alerte
- ◆ Indicateurs de suivi et reporting
- ◆ Contrôle interne
- ◆ Audit
- ◆ Politique Achats Responsables

# Mecanisme d'alerte

---

Altice France a mis en place un dispositif d'alerte prenant la forme d'une adresse mail dédiée, permettant de signaler l'existence ou la réalisation de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités du Groupe, de ses sous-traitants et de ses fournisseurs. Ce dispositif d'alerte est, par ailleurs, mutualisé avec le dispositif d'alerte Sapin II ; à ce titre, les lanceurs d'alertes répondant aux critères sont protégés au titre du régime protecteur instauré par la loi Sapin II.

Les alertes sont traitées par le Compliance Officer, pouvant être accompagné par un comité ad hoc, constitué en fonction de l'objet de l'alerte. Dans ce cadre, les personnes chargées de recevoir les alertes ainsi que les managers pouvant être amenés à en traiter ont été formés.

S'agissant des collaborateurs, un guide relatif au lancement d'une alerte ainsi qu'un formulaire d'alerte sont mis à leur disposition sur les Intranets du Groupe dans une rubrique dédiée, afin d'en renforcer l'accessibilité.

## Compte rendu de mise en oeuvre du plan de vigilance

---

En application de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe a établi, en complément de son plan de vigilance, un compte-rendu de la mise en oeuvre effective de son plan de vigilance au cours de son exercice 2021.

Ce compte rendu présente les mesures prises en 2021 au titre de chaque mesure imposée par la loi ainsi que les axes d'amélioration continue envisagés par le Groupe Altice France :

### Stratégie et gouvernance

La Direction Conformité et le pôle « ESG & Certifications » du groupe Altice France ont poursuivi en 2023 la mise en oeuvre du plan de vigilance.

Conformément à son plan d'action, le Groupe a continué de déployer ses dispositifs d'atténuation et de prévention des risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement et s'est appuyé sur la gouvernance ESG, mise en place en 2022.

## **Cartographie des risques d'atteintes aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement, à la sante et à la sécurité**

En 2022, le groupe Altice France a mis à jour sa liste d'enjeux RSE suite à la réalisation de sa matrice de matérialité. Accompagné par un cabinet spécialisé en RSE, le groupe a interrogé des représentants des intérêts du groupe pour évaluer la criticité des enjeux considérés pour la pérennité des activités du groupe sur ses pôles Télécoms, Media et au sein d'Intelcia. Une consultation a également été menée auprès de ses parties prenantes internes et externes pour évaluer les enjeux significatifs sur lesquels Altice France a un impact. Dans ce cadre, les salariés, la direction des relations investisseurs d'Altice groupe, des fournisseurs stratégiques, des clients entreprises et grand public, des institutions publiques, des représentants de la société civile et des partenaires associatifs.

La matrice de matérialité a permis d'identifier les enjeux critiques pour le groupe, les enjeux importants d'un point de vue stratégique et ceux significatifs pour ses parties prenantes externes. Ces enjeux ont été regroupés par thématiques.

Le groupe Altice France a donc pu considérer les enjeux suivants comme des risques extra-financiers :

- ◆ stratégie responsable & Relations avec les parties prenantes ;
- ◆ continuité de l'activité ;
- ◆ changement climatique ;
- ◆ économie circulaire ;
- ◆ biodiversité ;
- ◆ sécurité de l'information et Ethique des données ;
- ◆ droits humains et libertés fondamentales ;
- ◆ qualité des produits et services & Innovation ;
- ◆ inclusion numérique ;
- ◆ gestion des talents ;
- ◆ employabilité et stabilité ;
- ◆ éthique des affaires ;
- ◆ ancrage territorial et création de valeur partagée.

De plus, Altice France a également mené une analyse des risques dans le cadre de la loi Sapin II et de la loi sur le devoir de vigilance.

### **Procédures d'évaluation des tiers**

À fin décembre 2023, 401 évaluations RSE ont été effectuées, et toute la base fournisseur Télécoms a été évaluée dans le cadre du dispositif anticorruption. Le suivi des fournisseurs ayant obtenu une note jugée trop basse ou trop éloignée de la moyenne de secteur a été formalisé en 2021 et mis en place par la Politique d'Achats Responsables depuis 2022.

La Politique Achats Responsables, définie pour la première fois en 2021, vise à réduire les risques environnementaux, sociaux et éthique tout au long de la chaîne d’approvisionnement et à créer de la valeur pour l’ensemble des parties prenantes. Elle intègre les pôles Télécoms et Media. Comme évoqué plus haut, cette politique se décline en 3 axes sur lesquels le pôle Télécoms a pris des engagements :

- ◆ l’achat de produits et services plus responsables et la réduction des impacts environnementaux ;
- ◆ la création d’un écosystème de fournisseurs engagés ;
- ◆ la construction de relations respectueuses et équilibrées.

Dans sa version 2023, la politique Achats Responsables comprend, un objectif de formation de l’ensemble de la Direction Achats aux achats responsables, une prise en compte accrue de la politique RSE des fournisseurs lors des appels d’offres et de l’empreinte environnementale des produits achetés comme vecteur de décision.

Enfin, le groupe Altice France dispose d’une procédure spécifique relative à la sous-traitance et permettant notamment de se prémunir contre les risques liés au travail dissimulé. Une obligation d’agrément des sous-traitants est imposée aux fournisseurs qui ont également l’obligation de s’assurer de la régularité de la situation de ces entreprises y compris des entreprises étrangères.

## **Actions adaptées d’atténuation des risques et de prévention des atteintes graves**

En 2023, le Groupe a renforcé son plan de formation, avec pour objectif de former l’intégralité de ses salariés d’ici à 2025. Conscient des enjeux liés à ses populations à risque, une formation de sécurisation des missions journalistiques est déployée pour permettre aux journalistes d’assurer en toute sécurité leurs reportage sur des terrains sensibles.

Par ailleurs, le Groupe s’est également doté d’une plateforme de e-learning visant notamment à regrouper les modules de sensibilisation mis à disposition des salariés. Un module sur le Numérique Responsable et un module de sensibilisation aux risques liés à la Sécurité des Données ont déjà été déployés en 2022, complétés par des modules Concurrence, Protection des données personnelles, Anticorruption et de Prévention contre le sexisme et le harcèlement en 2023. Ces dispositifs renforcent les autres axes de sensibilisation déjà existants et diffusés sur ses Intranets : le droit à la déconnexion, la discrimination, les mesures de soutien existants dans le groupe (numéros de soutien), plan d’action, etc...

En matière environnementale, le Groupe a lancé, en 2023, un vaste chantier visant à étendre et fiabiliser le calcul de l’empreinte carbone du groupe sur l’ensemble de ses pôles d’activité. Les pôles Télécoms et Media ainsi que ERT Technologies ont finalisé la fiabilisation du calcul de leurs émissions du scope 3 et Intelcia a initié le projet qui se poursuit en 2024. Afin d’assurer la qualité de son empreinte carbone, le groupe s’est doté de l’outil de mesure et de pilotage des émissions carbone Sweep, reconnu sur le marché. Il a également bénéficié de l’accompagnement de cabinets d’experts, avec EcoAct intervenant pour les pôles Télécoms et Media en France hexagonale, Intelcia et ERT Technologies, Carbone Ingénierie pour SFR Réunion. Ces mesures représentent le socle du plan de transition du groupe Altice France, actuellement en cours de révision pour s’aligner sur les ambitions du groupe, notamment compte tenu de la mise à jour de l’empreinte carbone.

La stratégie bas-carbone du groupe Altice France s’articule autour d’objectifs ambitieux déclinés au travers de plans d’action qui évoluent chaque année pour mieux intégrer les avancées scientifiques sur les pratiques sectorielles, tout en prenant en compte la réalité du groupe et les spécificités de son impact.

Afin de réduire les émissions directes de son scope 1, les pôles Télécoms et Media agissent pour limiter l’impact de leur parc automobile et se sont fixé l’objectif qu’il soit composé à 50 % de véhicules à faibles émissions d’ici à 2027.

De son côté, Intelcia limite l'extension du parc automobile existant et a systématisé l'étude du rejet en CO<sub>2</sub> des véhicules de fonction, avec l'interdiction des véhicules rejetant plus de 125g eq. CO<sub>2</sub>/km.

Dans le cadre de sa Politique Energétique, le Groupe s'est notamment engagé à réduire son impact grâce à des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et pour l'achat d'électricité renouvelable. Cette politique comprend des mesures sur les decodeurs et infrastructures télécoms visant à réduire leurs consommations notamment par la mise en veille et l'optimisation des paramétrages ; des partenariats éditoriaux avec RTE et GRTgaz pour soutenir les dispositifs EcoWatt et EcoGaz ; le renforcement de la sensibilisation des salariés, clients et, via ses entités média, de l'ensemble des Français à la maîtrise de la consommation énergétique. Les infrastructures réseaux du groupe qui représentent la majorité de ses consommations énergétiques, sont certifiées ISO 50001 pour leur système de management de l'énergie et près de 94 % de la consommation bâtementaire électrique du groupe est approvisionné en électricité renouvelable. Au cours de l'année, plus de 145 actions d'efficacité énergétique ont été menées dans le cadre de ce dispositif, permettant l'économie de 30 000 MWh, soit la consommation annuelle de 6 412 Français<sup>(2)</sup>.

Enfin, dans la perspective de contribuer à la transition énergétique, les pôles Télécoms et Media se sont posé pour objectifs d'atteindre 20 % d'énergie renouvelable dès 2024 et 50 % en 2030 sur l'ensemble de leur consommation d'électricité.

Le Groupe œuvre aussi à la meilleure prise en compte de ses impacts en matière d'émissions de gaz à effet de serre du scope 3 et a défini une trajectoire de réduction qui a permis de définir de nombreux plans d'action tels que :

- ◆ une politique Achats Responsables ambitieuse sur le volet environnemental ;
- ◆ le programme Greener Altice qui vise à améliorer l'empreinte environnementale des équipements de la marque Altice et se décline en 3 plans d'action :
  - les équipements fixes ;
  - les équipements mobiles ;
  - les accessoires.
- ◆ l'adhésion au dispositif FRET21 de l'ADEME et l'AUTF visant à calculer précisément les émissions liées aux transports logistiques et à définir un plan de réduction sur trois ans devant permettre d'atteindre 5 % de réduction par rapport à 2022 ;
- ◆ le déploiement d'un plan de formation ESG pour les métiers afin d'ancrer les meilleures pratiques, notamment environnementales, dans le quotidien de chacun et accompagner le changement.

Enfin, en 2023, Altice France a poursuivi son engagement à la sensibilisation des parties prenantes et aux moyens donnés à ses clients et au grand public pour adopter une consommation responsable, en impliquant ses collaborateurs sur des thématiques de développement durable, en informant, via ses entités média, la population française sur les sujets socio-environnementaux et en réinventant son offre pour aider ses clients à être acteurs de leur consommation. Le pôle Media a, à ce titre, adopté une Charte éditoriale ambitieuse pour mieux accompagner le traitement des enjeux environnementaux, notamment climatiques.

## Mécanisme d'alerte

En 2023, le Groupe a continué à communiquer sur son dispositif d'alerte et une page spécifique Media et Télécoms sur l'Intranet est dédiée au dispositif d'alerte. Les collaborateurs peuvent y trouver un guide relatif à l'utilisation du dispositif d'alerte et un formulaire d'alerte.

Par ailleurs, est à disposition des collaborateurs un numéro d'appel de soutien avec une assistance sociale et psychologique. Plusieurs campagnes de mailing (également aux prestataires), de phoning ainsi que des ateliers santé ont été organisés tout au long de l'année 2023.

---

(2) <https://selectra.info/energie/guides/conso/consommation-moyenne-electricite>

